

Annexe 2 – Forfait journalier d'accompagnement et tarifs applicables aux services optionnels pour convenance personnelle

1. Le forfait journalier d'accompagnement

Le forfait journalier d'accompagnement de jour est fixé à **33,19 EUR***.

Le forfait journalier comprend l'accueil du Client au CJPA, ainsi que les repas (déjeuner, la collation de l'après-midi, les boissons (eau, café/thé) ainsi que le cas échéant le service de transport organisé par le CJPA.

Pour toute excursion organisée par le CJPA à l'extérieur :

- La participation à l'activité/excursion est exclue du forfait journalier – le tarif à la charge de l'utilisateur est variable selon la destination et l'activité ;
- Les consommations / déjeuner sur place restent à la charge de l'utilisateur ;
- La déduction pour la non-prise du déjeuner au CJPA est de 8,18 EUR.

2. Services optionnels pour convenance personnelle (indice 968,04*)

Services prestés	Montant en euros (TTC)
Repas	
<u>Repas visiteurs :</u>	
- Menu du jour	14,40 EUR
- Menu du dimanche (tarif usager et visiteur)	19 EUR
- Menu jour férié (tarif usager et visiteur)	25,10 EUR
- Menu semaine de la diversité	19 EUR
Service individualisé en salle	30,80 EUR par heure
Actes de Soins - Assurance Dépendance	
Acte ne faisant pas parti d'un plan de soins	87,80 EUR par heure et facturé par tranche de 15 min
Produits de soins hors Assurance Dépendance	selon tarif fournisseur
Prestations externes	
Coiffeur	selon tarif fournisseur
Pédicure	selon tarif fournisseur
Frais divers	
Accompagnement individuel	87,80 EUR par heure et facturé par tranche de 15min
Frais de transport	
Domicile - CJPA - aller/retour	Inclus dans le forfait journalier

* les différents prix augmentent avec l'évolution de l'indice des prix à la consommation et de la Tarification Sociale

